

# Politiques gouvernementales de gestion des forêts en Algérie

*État des lieux, défaillances institutionnelles et perspectives*

Juillet 2026

Ce rapport a été rédigé à des fins d'information et de plaidoyer environnemental. Il peut être librement reproduit et diffusé avec mention de la source.

## 1. Préambule

---

La forêt algérienne constitue un patrimoine naturel stratégique malgré une superficie limitée, concentrée essentiellement dans les régions montagneuses et telliennes du Nord. Elle joue des fonctions essentielles pour le pays : protection des sols, lutte contre l'érosion et la désertification, préservation de la biodiversité, régulation hydrologique et soutien aux activités rurales.

Depuis l'indépendance, l'Algérie a engagé plusieurs programmes majeurs de protection et de restauration forestière : création des parcs nationaux, lancement du Barrage vert dans les années 1970, Plan National de Reboisement, programmes de lutte contre les incendies et récemment une relance des politiques de restauration écologique.

Cependant, l'évolution récente des écosystèmes forestiers montre un écart important entre les ambitions affichées et les résultats observés. La progression des surfaces officiellement comptabilisées ne reflète pas toujours l'état écologique réel des forêts, leur diversité biologique, leur capacité de régénération ou leur résilience face au changement climatique.

Les incendies majeurs des dernières années ont constitué un révélateur de ces fragilités. Au-delà des catastrophes humaines et environnementales, ils ont mis en évidence les limites d'un modèle longtemps orienté vers la gestion de crise plutôt que vers la prévention, l'entretien des massifs et l'adaptation aux nouveaux risques climatiques.

Ce rapport propose une analyse critique des principales politiques publiques de gestion des forêts en Algérie. Il examine l'état du patrimoine forestier, les stratégies de lutte contre les incendies, les programmes de reboisement, la gestion des espaces protégés, le cadre institutionnel ainsi que la place des populations locales dans la gouvernance forestière.

L'objectif n'est pas seulement d'évaluer les actions entreprises, mais d'analyser leur efficacité réelle à partir de critères aujourd'hui reconnus par la gestion forestière durable : qualité écologique des peuplements, prévention des risques, suivi des résultats, participation territoriale et capacité d'adaptation au changement climatique.

## 2. Méthodologie et sources

---

Ce rapport repose sur une analyse croisée de sources institutionnelles, scientifiques et documentaires afin de confronter les objectifs affichés par les politiques publiques aux résultats observables sur le terrain.

Les principales sources utilisées sont :

- Les données et rapports de la **Direction Générale des Forêts (DGF)** et des administrations publiques algériennes ;
- Les rapports des organisations internationales, notamment la **FAO**, la **Banque mondiale** et les organismes spécialisés dans la gestion des risques naturels ;
- Les publications scientifiques et travaux universitaires portant sur les écosystèmes forestiers méditerranéens, le Barrage vert, les reboisements et la gestion des incendies ;
- Les données disponibles auprès des organismes internationaux de conservation et des programmes liés aux aires protégées ;
- Les analyses de chercheurs, d'experts forestiers et d'acteurs spécialisés dans les politiques environnementales.

Une attention particulière a été portée aux écarts éventuels entre les indicateurs quantitatifs officiels (superficies reboisées, taux de boisement, surfaces brûlées) et les indicateurs qualitatifs permettant d'évaluer réellement l'état des écosystèmes : taux de survie des plantations, diversité des peuplements, régénération naturelle, niveau de protection effective et capacité de résilience.

Les données relatives aux incendies et aux surfaces forestières peuvent varier selon les sources et les méthodes de comptabilisation utilisées. Lorsque des divergences existent, le rapport privilégie une présentation comparative des données disponibles plutôt qu'une lecture fondée sur un chiffre unique.

Enfin, ce travail adopte une approche d'évaluation des politiques publiques : il ne porte pas uniquement sur les moyens annoncés ou les programmes lancés, mais sur leur capacité à produire des résultats durables en matière de conservation et de restauration des forêts algériennes.

### 3. État du patrimoine forestier Algérien

#### 3.1. Un territoire forestier marginal dans un pays majoritairement désertique

L'Algérie, avec ses 2,38 millions de km<sup>2</sup>, est le plus vaste pays d'Afrique. Mais 84 % de ce territoire est occupé par le Sahara. La totalité des formations forestières est concentrée dans la frange septentrionale, soit environ 10 % de la superficie totale du pays. Selon les données officielles de la Direction Générale des Forêts (DGF), le domaine forestier national couvre 4,1 millions d'hectares — forêts denses et maquis confondus — auxquels s'ajoutent entre 1 et 1,5 millions d'hectares de nappes d'alfa dans les régions steppiques. Ce chiffre, affiché comme un progrès par rapport aux 3 millions d'hectares de 1962, mérite d'être analysé avec précision car il inclut des maquis et des broussailles dégradées qui n'ont de forestier que le nom.

*Le domaine forestier algérien couvre environ 4,1 millions d'hectares<sup>1</sup>. Toutefois, cette superficie comprend non seulement les forêts naturelles et les reboisements, mais aussi près de 1,9 million d'hectares de maquis et de broussailles. Les peuplements forestiers proprement dits représentent une superficie sensiblement plus faible. Dès lors, le taux officiel de boisement (environ 11 %) reflète l'ensemble du domaine forestier plutôt que la seule surface effectivement couverte par des formations forestières denses.*

#### 3.2. La répartition spatiale : des massifs fragilisés

Les formations forestières algériennes se concentrent principalement dans cinq grands ensembles biogéographiques. **Le Tell humide et les massifs côtiers** (Kabylie, Béjaïa, Jijel, Skikda, Annaba et El Tarf) constituent la région la plus boisée du pays. Ils abritent les principaux peuplements de chêne-liège (*Quercus suber*), de chêne zéen (*Quercus canariensis*), de chêne afarès (*Quercus afares*), espèce endémique de grande valeur patrimoniale, ainsi que des forêts mixtes méditerranéennes à forte biodiversité. Cette région est également la plus exposée aux incendies de forêt, dont la fréquence et l'intensité se sont accentuées ces dernières années.

L'**Atlas tellien central** (Chrèa, Blida, Médéa, Tissemsilt) est dominé par le pin d'Alep (*Pinus halepensis*) et le chêne vert (*Quercus ilex*), auxquels s'ajoutent localement d'importants peuplements de cèdre de l'Atlas (*Cedrus atlantica*), notamment dans le parc national de Chrèa. Ces massifs subissent une pression croissante liée à l'urbanisation, au tourisme et aux incendies.

Les **Aurès et les massifs de l'Est** (Batna, Khenchela, Oum El Bouaghi) constituent le principal domaine du cèdre de l'Atlas en Algérie, associé au pin d'Alep, au chêne vert et aux genévriers. Ces écosystèmes montagnards, situés entre 1 200 et 2 300 mètres d'altitude, jouent un rôle essentiel dans la protection des sols et la régulation hydrologique, mais apparaissent aujourd'hui particulièrement vulnérables aux sécheresses récurrentes, aux incendies et au réchauffement climatique.

Les **Hauts Plateaux steppiques** forment une vaste zone de transition entre le Tell et le Sahara. Dominés par les steppes à alfa (*Stipa tenacissima*) et à armoise, ils ont fait l'objet, depuis les années 1970,

<sup>1</sup> C'est le chiffre donné par la DGF sur la base d'une étude par images satellites de l'Alsac que personne n'a vue pour comprendre comment ce résultat a été obtenu car le chiffre est très contesté dans les milieux universitaires.

d'importants programmes de reboisement dans le cadre du Barrage vert, principalement à base de pin d'Alep, avec des résultats contrastés selon les conditions écologiques et les pratiques de gestion.

Enfin, l'**Atlas saharien** marque la limite méridionale des formations forestières méditerranéennes. Les peuplements y sont plus ouverts et xérophiles, composés notamment de genévriers, de thuya de Berbérie (*Tetraclinis articulata*), de pin d'Alep, de pistachier de l'Atlas (*Pistacia atlantica*) et, localement, de chêne vert. Ces formations constituent un rempart écologique essentiel contre la désertification et l'érosion des sols.

À l'échelle nationale, le pin d'Alep demeure l'essence forestière dominante. Il est suivi par le chêne-liège (environ 230 000 ha), qui représente à la fois un patrimoine écologique majeur et la principale ressource forestière renouvelable grâce à la production de liège, le chêne vert (environ 220 000 ha), le cèdre de l'Atlas (près de 30 000 ha), espèce emblématique aujourd'hui fragilisée par les incendies, ainsi que le thuya de Berbérie, les différentes espèces de genévriers et les nombreuses formations de maquis méditerranéen qui caractérisent les stades de dégradation ou de transition des écosystèmes forestiers algériens.

### 3.3. Un patrimoine sous pression permanente

Le constat global est préoccupant : malgré les efforts de reboisement et la communication institutionnelle mettant en avant l'évolution positive du couvert forestier depuis l'indépendance, ces indicateurs quantitatifs ne traduisent pas nécessairement une amélioration de l'état écologique des forêts algériennes. La progression des superficies plantées masque en partie une dégradation qualitative des écosystèmes, caractérisée par la fragmentation des habitats, la régression de certains peuplements naturels et une diminution de la résilience face aux perturbations.

Les forêts algériennes sont soumises à des pressions multiples et cumulatives : incendies de plus en plus fréquents et intenses, surpâturage, exploitation illégale du bois, expansion urbaine, désertification et effets croissants du changement climatique. Ces facteurs compromettent la capacité des écosystèmes forestiers à se régénérer naturellement. Ainsi, le principal enjeu n'est pas seulement l'évolution quantitative des surfaces boisées, mais la préservation de forêts fonctionnelles, diversifiées et capables de résister aux changements environnementaux.

## 4. La politique des incendies : une réponse encore dominée par la gestion de crise

---

### 4.1. Un phénomène récurrent devenu une catastrophe nationale

Les incendies de forêt constituent aujourd'hui l'une des principales menaces pesant sur le patrimoine forestier algérien. Chaque été, les massifs du nord du pays, notamment ceux de Kabylie, de l'Est algérien et des zones montagneuses du Tell, sont exposés à des épisodes d'incendies dont l'intensité tend à augmenter sous l'effet combiné du changement climatique, de l'allongement des périodes de sécheresse, de l'accumulation de végétation combustible et de proximité d'implantations humaines.

Selon les estimations présentées dans le rapport conjoint de la Banque mondiale et du gouvernement algérien publié en 2023, les superficies brûlées atteignent en moyenne plusieurs dizaines de milliers d'hectares par an, avec de fortes variations selon les conditions météorologiques. Toutefois, certaines

années récentes ont connu des bilans exceptionnellement élevés, révélant la vulnérabilité croissante des écosystèmes forestiers et les limites des dispositifs existants de prévention et de lutte.

| Année | Hectares détruits                                 | Victimes                               | Wilayas touchées                                            | Observations                                                                                                            |
|-------|---------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2020  | Environ 40 000 ha selon plusieurs bilans          | —                                      | Kabylie, Nord-Est                                           | Saison marquée par une forte extension des incendies, Alerte ignorée                                                    |
| 2021  | Environ 90 000 à 100 000 ha selon les sources     | Plus de 100 morts, dont des militaires | Tizi Ouzou, Béjaïa, Khenchela et plusieurs wilayas de l'Est | Année exceptionnelle par l'ampleur des incendies et le bilan humain — absence de Canadairs                              |
| 2022  | Plusieurs milliers d'ha (estimés à 30 000 ha)     | Plusieurs dizaines de victimes         | El Tarf, Béjaïa et autres régions du Nord                   | Confirmation de la vulnérabilité persistante du dispositif (réponse tardive — promesses non tenues sur les bombardiers) |
| 2023  | Plusieurs milliers d'hectares, notamment à Béjaïa | Plusieurs victimes                     | Béjaïa et plusieurs wilayas                                 | Épisodes importants malgré le renforcement « annoncé » des moyens                                                       |
| 2024  | Centaines d'ha                                    | Plusieurs morts                        | Tizi Ouzou, Béjaïa                                          | 800 pompiers mobilisés — toujours pas de doctrine préventive                                                            |

L'analyse de ces épisodes montre que la question des incendies ne peut plus être abordée uniquement comme un problème d'intervention d'urgence. Elle renvoie également à la capacité de l'État à développer une politique intégrée associant prévention, entretien des massifs, aménagement du territoire, surveillance et adaptation au changement climatique.

## 4.2. Des moyens aériens longtemps insuffisants face à l'évolution du risque

L'un des principaux points faibles de la stratégie algérienne de lutte contre les incendies concerne les moyens aériens spécialisés. Lors des incendies catastrophiques de l'été 2021, l'Algérie ne disposait pas d'une flotte nationale permanente d'avions bombardiers d'eau comparable à celle de plusieurs pays méditerranéens exposés aux mêmes risques.

Cette situation a fortement limité la capacité d'intervention rapide sur des feux se développant dans des zones montagneuses difficiles d'accès. Le recours à des moyens militaires, à des hélicoptères et à des appareils loués ponctuellement n'a pas toujours permis de répondre à l'ampleur simultanée des incendies.

À la suite des incendies de 2021, les autorités ont annoncé plusieurs acquisitions et renforcements de moyens, notamment l'achat d'avions bombardiers d'eau. Cependant, les délais de mise en œuvre ont montré la difficulté de constituer rapidement une capacité aérienne autonome.

La comparaison avec d'autres pays méditerranéens montre que la lutte efficace contre les incendies repose moins sur la seule disponibilité d'avions que sur une doctrine globale intégrant :

- la prévention des départs de feu ;
- l'entretien des interfaces forêt-habitat ;
- la création et l'entretien des pistes forestières ;
- les systèmes de surveillance précoce ;
- la coordination entre services.

L'Algérie a historiquement privilégié une approche centrée sur l'intervention après le déclenchement du feu, alors que l'évolution climatique impose désormais un déplacement du modèle vers une logique davantage préventive.

#### **4.3. Les incendies comme révélateurs des limites de la gouvernance forestière moyens**

Les incendies majeurs des dernières années ont également mis en évidence les limites structurelles de la gestion forestière. Si les autorités attribuent régulièrement une partie des départs de feu à des actes criminels, cette explication ne suffit pas à rendre compte de la complexité du phénomène.

Les incendies méditerranéens résultent généralement de la combinaison de plusieurs facteurs :

- conditions météorologiques extrêmes ;
- sécheresses prolongées ;
- accumulation de biomasse combustible ;
- insuffisance de travaux sylvicoles préventifs ;
- pression humaine sur les espaces forestiers.

La lutte contre les incendies nécessite donc une approche dépassant la seule recherche des causes immédiates des départs de feu. Elle implique une politique durable de gestion des massifs, reposant sur la prévention, la restauration écologique et l'amélioration de la résilience des forêts.

Les incendies de 2021 ont constitué un révélateur majeur de ces fragilités. Au-delà du bilan humain et écologique, ils ont posé la question de l'efficacité globale du modèle de gouvernance forestière algérien : un système longtemps orienté vers la réaction aux catastrophes davantage que vers leur anticipation.

#### **4.4. Une capacité aérienne renforcée, mais construite dans l'urgence**

Les incendies catastrophiques de l'été 2021 ont révélé l'insuffisance des moyens aériens spécialisés de lutte contre les feux de forêt. À cette date, l'Algérie ne disposait pas d'une flotte nationale d'avions bombardiers d'eau comparable à celles des principaux pays méditerranéens, ce qui a fortement limité la rapidité d'intervention sur les grands incendies. Les autorités ont depuis engagé un important effort de renforcement des capacités, avec la mobilisation d'avions bombardiers d'eau de type AT-802, de Beriev Be-200 et d'hélicoptères lourds durant les campagnes estivales. Toutefois, cette modernisation est intervenue après les tragédies de 2021 et demeure principalement centrée sur les moyens d'intervention. Les spécialistes de la gestion forestière soulignent qu'une politique efficace repose également sur la prévention : entretien des massifs, création de coupures de combustible, surveillance précoce, pistes forestières, débroussaillage et aménagement durable des espaces forestiers.

#### **4.5. Une réponse largement centrée sur la piste criminelle**

Dès les premiers jours des incendies catastrophiques de l'été 2021, les autorités algériennes ont privilégié l'hypothèse d'actes criminels organisés. Le président Abdelmadjid Tebboune, le Premier ministre et les services de sécurité ont publiquement évoqué l'action de « mains criminelles ». Si l'existence d'actes volontaires ne peut être exclue et a été retenue par les autorités dans plusieurs dossiers, cette explication n'a pas été accompagnée de la mise en place d'une commission d'enquête indépendante chargée d'évaluer l'ensemble des facteurs ayant conduit à l'ampleur exceptionnelle de la

catastrophe. Aucune expertise publique n'a été publiée sur les responsabilités éventuelles liées à la prévention des incendies, à l'état des massifs forestiers, aux dispositifs de surveillance ou à la coordination des secours.

Plusieurs observateurs ont estimé que la focalisation du débat public sur la dimension criminelle des incendies avait relégué au second plan les questions relatives à la préparation des services de lutte, à l'insuffisance des moyens aériens disponibles en 2021, à l'entretien des forêts et à l'adaptation de la politique forestière au changement climatique. Or, les études consacrées aux incendies méditerranéens montrent que les catastrophes les plus graves résultent généralement de la combinaison de plusieurs facteurs : conditions météorologiques extrêmes, accumulation de combustible végétal, vulnérabilité des peuplements forestiers, insuffisance des mesures préventives et, dans certains cas, actes volontaires.

Les incendies de juillet 2026 montrent que, malgré les investissements réalisés depuis les catastrophes de 2021, le gouvernement algérien n'a toujours pas engagé une vraie politique de prévention des incendies. En quelques jours, plusieurs centaines d'incendies ont été enregistrés dans plus de trente wilayas, mobilisant simultanément les moyens de la Protection civile, de la Direction générale des forêts et de l'Armée nationale populaire. Cette situation met en évidence que le renforcement des moyens aériens constitue une avancée réelle, mais qu'il ne suffit pas à lui seul à faire face à des incendies multiples sur un territoire aussi vaste. Les épisodes récents soulignent également l'importance d'une politique davantage orientée vers la prévention : entretien des massifs, réduction de la charge combustible, surveillance précoce, aménagement forestier et amélioration de la résilience des écosystèmes face au changement climatique.

## 5. Le Barrage vert : une ambition politique aux résultats contrastés

---

### 5.1. Un projet pionnier face à la désertification

Lancé au début des années 1970 sous la présidence de Houari Boumédiène, le Barrage vert constitue l'un des plus importants programmes de reboisement jamais entrepris en Afrique. Son objectif était de créer une vaste ceinture végétalisée de près de 1 500 kilomètres, reliant les frontières marocaine et tunisienne, afin de freiner la désertification des Hauts Plateaux, de protéger les terres agricoles du Nord et d'améliorer les conditions de vie des populations rurales.

Cette vision reposait sur une intuition largement confirmée aujourd'hui : la lutte contre la désertification passe par la restauration des écosystèmes. Toutefois, la mise en œuvre du projet a rapidement révélé **les limites d'une approche essentiellement centrée sur la plantation d'arbres, sans intégrer suffisamment les réalités écologiques, pastorales et sociales des territoires concernés.**

### 5.2. Des choix techniques discutables

Les premières phases du Barrage vert ont largement privilégié le pin d'Alep (*Pinus halepensis*), une essence méditerranéenne bien adaptée aux milieux secs mais utilisée sur de vastes superficies souvent plantées de manière homogène. Si cette espèce présente une bonne résistance à la sécheresse, sa prédominance a réduit la diversité écologique des plantations et accru leur vulnérabilité aux incendies, aux attaques parasitaires, notamment de la chenille processionnaire, ainsi qu'aux effets des sécheresses prolongées.

Les difficultés rencontrées ne tiennent cependant pas au seul choix des essences. De nombreux chercheurs soulignent que les densités de plantation étaient parfois inadaptées, que certaines stations présentaient des conditions édaphiques défavorables et que les opérations d'entretien (éclaircies, dégagements, protection contre le pâturage) ont été insuffisantes. En l'absence d'une véritable gestion sylvicole, une partie importante des plantations a connu une mortalité élevée ou un développement médiocre.

### 5.3. Une gouvernance insuffisamment adaptée

Les limites du Barrage vert relèvent avant tout de sa gouvernance. Conçu comme un vaste programme national de reboisement, il a longtemps privilégié des objectifs quantitatifs, mesurés en hectares plantés, plutôt que la pérennité des peuplements forestiers.

La faible implication des populations locales, notamment des éleveurs des Hauts Plateaux, a favorisé les conflits d'usage entre reboisement et pastoralisme. Le surpâturage, les coupes illicites et le manque de surveillance ont compromis la régénération de nombreuses plantations. Le retrait progressif de l'Armée nationale populaire, qui avait largement contribué aux travaux initiaux, puis les difficultés sécuritaires des années 1990 ont accentué l'abandon de nombreux périmètres, faute d'entretien et de suivi technique.

Les évaluations disponibles montrent ainsi que les résultats obtenus sont restés très inférieurs aux ambitions initiales. Si plusieurs centaines de milliers d'hectares ont effectivement été reboisés au fil des décennies, les taux de survie des plantations et leur capacité à constituer des écosystèmes forestiers durables demeurent très variables selon les régions.

### 5.4. Une relance ambitieuse dont les résultats restent à démontrer

Depuis 2021, les autorités algériennes ont engagé une relance du Barrage vert présentée comme une rupture avec les approches antérieures. Le nouveau programme met en avant la diversification des essences forestières, la restauration des parcours steppiques, l'adaptation au changement climatique, l'amélioration de la gouvernance et une plus grande prise en compte des populations locales.

Si ces orientations répondent aux principales critiques formulées depuis plusieurs décennies par les forestiers et les écologues, **leur mise en œuvre effective reste difficile à apprécier. Les communications officielles mettent essentiellement l'accent sur le nombre d'hectares programmés, les campagnes de plantation et les moyens financiers mobilisés, alors que peu d'informations sont disponibles sur les taux de survie des plantations, leur entretien à long terme, leur régénération naturelle ou leur contribution réelle à la restauration des écosystèmes steppiques.**

À ce stade, aucune évaluation scientifique indépendante ne permet d'affirmer que la nouvelle stratégie a durablement corrigé les faiblesses structurelles qui avaient limité les résultats du Barrage vert historique : insuffisance du suivi sylvicole, pression pastorale, faible implication des populations locales et déficit de gestion à long terme. Dès lors, la relance du Barrage vert apparaît davantage comme un programme dont l'efficacité reste à démontrer que comme une réforme dont les résultats seraient déjà établis. Seul un suivi écologique sur plusieurs années permettra d'apprécier si cette nouvelle phase constitue une véritable inflexion des politiques forestières ou si elle reproduit les limites des campagnes de reboisement précédentes.

## **6. Le Plan National de Reboisement : ambitions affichées et résultats contrastés**

---

### **6.1. Des objectifs ambitieux aux réalisations limitées**

Lancé en 2000 pour une période de vingt ans, le Plan National de Reboisement (PNR) constituait l'un des principaux instruments de la politique forestière algérienne. Il visait notamment la réalisation de plus d'un million d'hectares de plantations et l'augmentation du taux de boisement national.

Cependant, les bilans disponibles montrent un écart important entre les objectifs initiaux et les réalisations effectives. Les superficies effectivement reboisées sont restées nettement inférieures aux prévisions annoncées, avec environ 500 000 hectares réalisés selon les données communiquées par les services forestiers. Cette différence ne constitue pas seulement un échec quantitatif : elle révèle également les difficultés persistantes liées au suivi, à l'entretien et à la pérennisation des plantations.

La réussite d'un programme de reboisement ne dépend pas uniquement du nombre d'arbres plantés, mais de leur capacité à survivre et à s'intégrer durablement dans les écosystèmes. Dans plusieurs régions, les taux de survie restent faibles en raison du stress hydrique, du pâturage, des incendies et de l'insuffisance des opérations d'entretien après plantation.

### **6.2. Une politique longtemps évaluée par les plantations plutôt que par les résultats**

L'une des principales limites des politiques de reboisement en Algérie réside dans la prédominance d'une approche quantitative. Les indicateurs utilisés ont longtemps privilégié le nombre d'hectares traités ou de plants mis en terre, alors que les critères écologiques essentiels sont la survie des plantations, la restauration des sols, la régénération naturelle et la création d'écosystèmes fonctionnels.

Cette approche peut conduire à privilégier des opérations visibles à court terme au détriment d'une gestion forestière de long terme. Or, une plantation récente ne constitue pas immédiatement une forêt : elle nécessite plusieurs années de suivi, de protection et d'interventions sylvicoles avant de pouvoir remplir des fonctions écologiques réelles.

**Le principal défi n'est donc pas seulement de planter davantage, mais d'assurer la pérennité des plantations existantes et leur adaptation aux conditions climatiques locales.**

### **6.3. Une filière bois insuffisamment développée et des incitations économiques limitées**

La gestion durable des forêts repose également sur leur valorisation économique et sociale. Contrairement à plusieurs pays méditerranéens ayant développé des filières bois structurées, l'Algérie dispose d'une économie forestière encore limitée, malgré des ressources importantes comme le chêne-liège, le pin d'Alep ou certains produits forestiers non ligneux. Par exemple, depuis que la récolte de liège ait été confiée en concession et sans suivi technique rigoureux, elle est devenue l'une des causes du dépérissement des placettes de chênes exploitées.

Cette faible valorisation réduit les incitations économiques à la protection des espaces forestiers. Les populations rurales vivant à proximité des forêts bénéficient rarement d'une véritable économie forestière organisée susceptible de créer un intérêt durable pour la conservation des ressources.

La protection des forêts ne peut donc pas reposer uniquement sur la surveillance administrative. Elle nécessite également de créer des mécanismes permettant aux populations locales de devenir des partenaires de la gestion forestière, à travers des activités économiques compatibles avec la conservation : valorisation du liège, écotourisme, produits forestiers non ligneux, élevage organisé et restauration des parcours.

## 7. Les parcs nationaux : une protection réglementaire confrontée aux limites de la gestion réelle

### 7.1. Un réseau d'aires protégées aux moyens limités

L'Algérie compte 10 parcs nationaux dans le nord du pays, couvrant une superficie totale de 165 362 hectares, tous placés sous tutelle du ministère de l'Agriculture. Sept d'entre eux sont classés Réserves de Biosphère MAB (Man and Biosphere) par l'UNESCO — une distinction internationale qui contraste douloureusement avec leur état de gestion réel. En effet, les parcs nationaux algériens restent confrontés à des pressions multiples : incendies, urbanisation, infrastructures, exploitation illégale des ressources, surpâturage et fréquentation touristique non maîtrisée. L'écart entre le statut de protection et les capacités réelles de gestion constitue aujourd'hui l'une des principales faiblesses du système.

| Parc national                   | Superficie | Réserve MAB | Menaces documentées                                                                       | Problème de gestion                                 |
|---------------------------------|------------|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Djurdjura                       | 18 550 ha  | Oui         | Incendies récurrents, Urbanisation                                                        | Coupes illicites, surpâturage périphérique          |
| El Kala                         | 76 438 ha  | Oui         | Autoroute Est-Ouest, Pollution zones humides, et développement anarchique de l'urbanisme. | Partiellement détruit par l'infrastructure routière |
| Chrèa                           | 26 250 ha  | Oui         | Pression urbaine, Tourisme non contrôlé                                                   | Stations touristiques en zone protégée              |
| Taza (Jijel)                    | 3 807 ha   | Oui         | Braconnage, Décharges sauvages                                                            | Pression démographique riveraine                    |
| Belezma                         | 26 250 ha  | Oui         | Surpâturage, Coupes illicites                                                             | Cèdres menacés, manque de personnel                 |
| Théniet El Had                  | 3 425 ha   | Oui         | Braconnage, Carrières                                                                     | Concessions minières en zones tampon                |
| Gouraya                         | 2 080 ha   | Oui         | Urbanisation littorale, Tourisme                                                          | Pression foncière incontrôlée                       |
| Tlemcen                         | 8 225 ha   | En cours    | Pollution, agriculture                                                                    | Classement MAB toujours en attente                  |
| Parc national de Djebel Aïssa   | 24 400 ha  |             | Désertification                                                                           |                                                     |
| Parc national de Babor-Tababort | 23 000 ha  |             |                                                                                           |                                                     |

## **7.2. Le cas d'El Kala : la contradiction entre développement des infrastructures et conservation**

Le parc national d'El Kala constitue l'exemple le plus scandaleux de la contradiction entre le discours de protection et les actes de l'État algérien. Ce parc, situé à l'extrême nord-est du pays, abrite des zones humides d'importance internationale (classées Ramsar), une biodiversité méditerranéenne exceptionnelle et des forêts de chêne-liège remarquables.

Or, la construction de la nouvelle autoroute Est-Ouest algérienne — vitrine des grands travaux de l'ère Bouteflika — a traversé ce parc, détruisant de manière irréversible une partie de ses écosystèmes les plus précieux. Cette décision illustre la hiérarchie des priorités de l'État algérien : l'infrastructure prime sur la protection de la nature, même dans les zones censément les plus protégées.

A cela il faudrait noter aussi le développement anarchique et insensé, centralisé mais laissé à l'appréciation des autorités locales, contraire aux règles les plus élémentaires des activités et des infrastructures humaines.

## **7.3. Des moyens de gestion insuffisants face aux pressions croissantes**

La gestion quotidienne des parcs nationaux demeure confrontée à des contraintes importantes en matière d'effectifs, d'équipements et de moyens financiers. Les missions confiées aux gestionnaires sont nombreuses : surveillance, prévention des incendies, suivi scientifique, accueil du public, contrôle des usages et protection de la biodiversité.

Dans plusieurs parcs, les pressions humaines restent importantes : pâturage non maîtrisé, coupes illicites, braconnage, dépôts sauvages et extension urbaine. Ces difficultés traduisent moins une absence de réglementation qu'un déficit de moyens permettant de faire respecter durablement les objectifs de protection.

## **7.4. La nécessité d'une nouvelle approche associant les populations locales**

L'une des limites historiques de la gestion des espaces protégés en Algérie réside dans une approche longtemps fondée principalement sur la réglementation et le contrôle administratif. Or, les expériences internationales montrent que la conservation durable nécessite l'implication des communautés locales.

Les populations riveraines ne doivent pas être considérées uniquement comme une source de pression sur les espaces naturels, mais comme des acteurs potentiels de leur protection. Le développement d'activités compatibles avec la conservation — écotourisme, valorisation des produits forestiers non ligneux, artisanat, élevage organisé et projets ruraux — constitue une condition essentielle pour créer une relation positive entre les territoires protégés et leurs habitants.

La question centrale des parcs nationaux algériens n'est donc pas seulement celle du statut juridique de protection, mais celle de la capacité à transformer ces espaces en territoires réellement gérés, surveillés et intégrés dans leur environnement social, avec toujours à l'esprit un objectif de conservation qui doit primer dans les actions entreprises.

## 8. Le cadre institutionnel et législatif : entre centralisation administrative et nécessité de réforme

---

### 8.1. La Direction Générale des Forêts : une institution centrale face à des missions croissantes

La Direction Générale des Forêts (DGF) constitue l'institution centrale de la politique forestière algérienne. Placée sous la tutelle du ministère chargé de l'Agriculture, elle s'appuie sur un réseau de conservations des forêts de wilaya chargées de mettre en œuvre les politiques de protection, de développement et de surveillance des espaces forestiers.

Ses missions couvrent un champ très large : gestion du patrimoine forestier et alfatique, lutte contre l'érosion, prévention des incendies, police forestière, restauration des espaces dégradés et suivi des programmes de reboisement.

Cependant, l'évolution des enjeux forestiers a considérablement élargi ces responsabilités. Face aux effets du changement climatique, à l'augmentation du risque incendie, à la pression anthropique et aux besoins de restauration écologique, la question centrale demeure celle de **l'adéquation entre les missions confiées à l'administration forestière et les moyens humains, techniques et financiers dont elle dispose**.

### 8.2. Une gouvernance marquée par la multiplicité des intervenants

La gestion des forêts et des incendies mobilise aujourd'hui de nombreux acteurs : Direction Générale des Forêts, Protection civile, services des collectivités locales, structures environnementales, Armée nationale populaire lors des crises majeures, ainsi que les organismes chargés de la gestion des risques.

Cette pluralité d'acteurs est nécessaire compte tenu de la complexité des risques actuels. Toutefois, elle nécessite une coordination permanente et une répartition claire des responsabilités. Plusieurs analyses institutionnelles ont souligné que les difficultés de coordination entre prévention, surveillance, intervention et restauration constituent une limite importante de l'efficacité des politiques publiques.

L'enjeu n'est donc pas de réduire le nombre d'acteurs, mais de construire une gouvernance intégrée associant prévention des risques, gestion forestière et aménagement du territoire.

### 8.3. Une réforme législative nécessaire mais encore inachevée

Les autorités algériennes annoncent depuis plusieurs années une réforme du cadre législatif forestier afin de l'adapter aux nouveaux défis économiques, sociaux et climatiques. Cette évolution apparaît nécessaire, car les enjeux actuels dépassent largement la seule protection administrative des forêts.

Le cadre juridique doit désormais intégrer plusieurs dimensions nouvelles : adaptation au changement climatique, gestion participative, valorisation des services écosystémiques, implication des populations locales et développement d'activités économiques compatibles avec la conservation.

L'une des limites historiques de la réglementation forestière réside dans son orientation principalement répressive. La police forestière demeure un outil indispensable contre les atteintes illégales aux ressources, mais elle ne peut constituer à elle seule une stratégie de conservation durable. Les politiques

forestières modernes reposent également sur des mécanismes d'incitation, de partenariat avec les populations et de gestion concertée des territoires.

La réussite d'une réforme forestière ne dépendra donc pas uniquement de l'adoption de nouveaux textes, mais surtout de leur capacité à transformer concrètement les pratiques de gestion sur le terrain.

## **9. La société civile et les populations locales : des acteurs encore insuffisamment intégrés à la gestion forestière**

---

### **9.1. Une gouvernance forestière historiquement centralisée**

Depuis l'indépendance, la politique forestière algérienne repose principalement sur un modèle administratif centralisé dans lequel l'État conserve le rôle dominant dans la planification, la réglementation et la mise en œuvre des programmes.

Cette organisation a permis de conduire de grands programmes nationaux de reboisement et de protection des espaces forestiers. Toutefois, elle a également montré ses limites dans des territoires où les enjeux dépassent les capacités d'intervention de l'administration seule.

Les populations rurales vivant à proximité des forêts ont longtemps été considérées davantage comme des bénéficiaires des politiques publiques ou comme des usagers à contrôler que comme des partenaires de gestion. Or, les recherches internationales sur la gouvernance des ressources naturelles montrent que la conservation est généralement plus efficace lorsque les communautés locales participent aux décisions et bénéficient directement de la protection des écosystèmes.

### **9.2. Une participation encore limitée de la société civile environnementale**

L'Algérie dispose d'un tissu associatif environnemental actif, intervenant notamment dans la sensibilisation, la protection de la biodiversité et la mobilisation lors des crises écologiques. Cependant, son implication dans la définition des politiques publiques demeure limitée.

Les associations interviennent souvent dans un rôle d'accompagnement, de sensibilisation ou d'alerte, mais participent rarement de manière institutionnalisée à l'élaboration des stratégies forestières, des plans de gestion des espaces protégés ou des grands projets d'aménagement susceptibles d'affecter les écosystèmes.

Le principal enjeu n'est donc pas l'absence totale de société civile, mais l'absence de mécanismes permanents permettant de transformer cette expertise associative en véritable participation à la décision publique.

### **9.3. L'intégration des populations locales : une condition de réussite des politiques forestières**

L'exclusion relative des populations locales de la gouvernance forestière peut avoir des effets contre-productifs. Lorsque les communautés rurales perçoivent la forêt uniquement comme un espace soumis à des interdictions, sans bénéfice économique ou social associé, les mesures de protection perdent une partie de leur légitimité.

À l'inverse, les expériences internationales montrent que l'implication des populations locales dans la surveillance, la restauration des milieux naturels et la valorisation durable des ressources forestières peut améliorer significativement les résultats de conservation.

En Algérie, plusieurs initiatives locales ont montré l'intérêt d'une approche participative, notamment dans certaines zones de Kabylie et des Aurès. Toutefois, ces expériences restent limitées et n'ont pas encore donné lieu à un véritable changement de modèle de gouvernance.

La protection durable des forêts algériennes nécessitera donc de passer d'une logique principalement administrative de contrôle à une approche territoriale associant l'État, les collectivités locales, les associations et les communautés rurales.

## 10. Conclusion — Un patrimoine forestier fragilisé par un déficit de cohérence, de gouvernance et d'évaluation

---

L'analyse des politiques publiques algériennes en matière de gestion forestière conduit à un constat préoccupant : l'Algérie dispose d'un patrimoine naturel limité mais stratégique, d'une administration spécialisée, d'un ensemble important de programmes et d'un cadre réglementaire développé. Pourtant, les résultats obtenus restent largement inférieurs aux ambitions affichées.

La principale faiblesse ne réside pas dans l'absence d'initiatives, mais dans la difficulté à transformer les programmes annoncés en résultats durables. La gestion forestière demeure marquée par une approche souvent quantitative, centrée sur les surfaces reboisées ou les moyens mobilisés, alors que les véritables indicateurs de réussite sont la survie des plantations, la restauration des écosystèmes, la résilience face au changement climatique et l'intégration des territoires locaux.

Cinq défaillances structurelles ressortent de cette analyse :

1. **Une prévention des incendies encore insuffisamment adaptée à l'évolution du risque climatique**, alors que les feux de grande ampleur sont devenus plus fréquents et plus destructeurs, comme l'ont montré les crises successives de 2021, 2022 et les années suivantes.
2. **Des résultats limités des grands programmes de reboisement, notamment du Barrage vert et du Plan National de Reboisement**, en raison d'une attention longtemps portée davantage sur les objectifs de plantation que sur l'entretien, le suivi écologique et la pérennité des peuplements.
3. **Un réseau d'espaces protégés disposant d'une forte reconnaissance juridique mais confronté à des difficultés de gestion**, liées au manque de moyens, aux pressions foncières, aux infrastructures et aux usages non maîtrisés.
4. **Une réponse encore insuffisamment intégrée face à la désertification et au changement climatique**, alors que les écosystèmes forestiers méditerranéens algériens figurent parmi les plus vulnérables aux sécheresses prolongées, aux incendies et aux changements d'usage des sols.
5. **Une participation encore limitée des populations locales et de la société civile dans la gouvernance forestière**, alors que les expériences internationales montrent que la conservation

durable repose sur l'association des acteurs territoriaux et la création d'incitations économiques compatibles avec la protection des ressources naturelles.

L'enjeu pour l'avenir n'est donc pas seulement d'augmenter les superficies boisées ou de multiplier les programmes de plantation. Il est de changer de modèle : passer d'une politique principalement administrative et fondée sur les objectifs quantitatifs à une véritable politique de gestion durable des territoires, combinant expertise scientifique, moyens opérationnels, participation locale et évaluation transparente des résultats.

La forêt algérienne ne manque pas uniquement d'arbres ; elle manque surtout **d'une stratégie de long terme capable d'assurer leur survie, leur renouvellement et leur intégration dans les équilibres écologiques et sociaux du pays.**